QUALITE DE L'EAU SUR LA COMMUNE DE LORMONT

SYNTHESE DE L'ANNEE 2018

La commune de Lormont dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement d'origine souterraine. Elles proviennent des captages profonds de Ramade, Carriet et Génicart situés sur la commune. Les eaux des forages de Génicart et Ramade sont mélangées via les stations de Cornier et Le Loret à la station de Génicart avec de l'eau provenant de la station de Béquet et de Paulin. Les eaux provenant de la station de Béquet sont traitées à la station de Budos (floculation, filtration, mise à l'équilibre, désinfection). Les eaux de la station de Paulin proviennent de forages et sources profondes qui subissent un traitement complet à la station de Cantinolle (filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection). 76,9% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 53 analyses bactériologiques et 52 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils

Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.	Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 4,10 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).	Eau calcaire (Dureté de : 24°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.	Valeur moyenne relevée : 0,39 mg/L. Valeur maximale relevée : 0,77 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.	Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. Toutes les valeurs sont inférieures au seuil de détection analytique.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet http://www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS – Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cédex –Téléphone : 0557014400 –
Email : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr